le

**CDG 53 – Maison des collectivités**

**Monsieur le Président du conseil médical**

Secrétariat du conseil médical

Parc Tertiaire Cérès

21 rue Ferdinand Buisson - Bât. F

**53810 CHANGE**

**FICHE 1P : L’accident de service**

|  |  |
| --- | --- |
| **NATURE DES PIECES A FOURNIR** | **OBSERVATIONS** |
| **NOM – Prénom de l’agent :**  **Documents à fournir :**  Saisine de la collectivité indiquant de manière précise l’objet et les questions pour lesquelles il est nécessaire d’avoir un avis (prise en charge des périodes initiales et/ou de prolongation) [(*n° 01-D-FORM1P*)](https://www.cdg53.fr/document/01-d-form1p-formulaire-de-saisine-collectivite.docx)  Déclaration administrative de l’accident de service ou de trajet détaillant précisément les circonstances de celui-ci, datée et signée par l’agent,  R[apport hiérarchique « accident de service](https://www.cdc.retraites.fr/portail/IMG/pdf/Accident_de_service.pdf?cible=_employeur) » qui relate les circonstances exactes et détaillées de l’accident (il appartient à l’employeur de s’assurer de la réalité des faits. C’est le résultat d’une enquête administrative), (document téléchargeable sur le site de la CNRACL : [www.cdc.retraites.fr](https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=121))  Déclarations des témoins (le cas échéant),  Certificat médical initial de constat des lésions (volet 1 ou 2) et de prolongation le cas échéant. La transmission de ce certificat est obligatoire. Le certificat doit mentionner le siège et la nature des blessures,  Certificat de reprise du travail, si c’est le cas,  Certificat final descriptif de guérison ou de consolidation (qui peut être le même que le certificat de reprise s’il n’y a pas de soins après celle-ci),  Rapport écrit du médecin de prévention*,*  Expertise médicale par un médecin spécialiste agréé, |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **En cas d’accident de trajet, ajouter :**  Plan précisant le trajet habituel et le trajet concerné,  Horaires de travail,  Durée normalement nécessaire pour effectuer le trajet,  Procès-verbaux de gendarmerie ou le rapport de police, éventuellement,  Dans le cas d’une interruption ou d’un détour lors du trajet, apporter des précisions sur les motivations de cette interruption ou du détour  Copie de l’ordre de mission, si l’agent était en mission, formation ...  [Rapport hiérarchique « accident de trajet »](https://www.cdc.retraites.fr/portail/IMG/pdf/Accident_de_trajet.pdf?cible=_employeur)    **Pour un accident de service :**   * Pensez à transmettre le certificat initial d’arrêt de travail au SPAT * Pensez à transmettre la déclaration d’accident au SPAT |  |